

MINISTERE  
de L'EDUCATION  
NATIONALE

REPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
Beaux - Arts

-----  
Monuments Historiques  
Rouilles & Sites

-----  
Inventaire des Sites  
dont la conservation  
présente un intérêt  
général

LE MINISTRE SECRETAIRE D'ETAT A L'EDUCATION  
NATIONALE

Vu la loi du 2 mai 1930 concernant la protec-  
tion des monuments naturels et des sites de carac-  
tère artistique, historique, scientifique, légén-  
daire ou pittoresque et notamment l'article 4;

Vu l'arrêté du 10 août 1941 pris par application de la loi du  
~~11 juillet 1941~~ 19 Juillet 1941;

A R R E T E

ARTICLE 1<sup>er</sup> - Sont inscrits sur l'inventaire des sites dont la conser-  
vation présente un intérêt général l'église et le château de FONTCOUVERTE  
(Aude) avec leurs abords délimités par la rue circulaire et comprenant le sol des  
voies de communications, les couverts, les immeubles nus ainsi que les façades,  
élévations et toitures des immeubles bâtis, situés sur les parcelles cadastra-  
les n<sup>os</sup> 248 à 260 et 272 appartenant aux propriétaires suivants:

La commune	254. 258. 259. 272
Soeurs de la Présentation de Marie	257
ANDRIEU Jean	260
CALMET Marceau	252
CANAL Hubert	251. 253
CREVEFOSSÉ Jean	248
HUC Georges	255. 256
TANDON Emile	249
VALOX Olivier	250

ARTICLE 2 - Le présent arrêté sera notifié au Préfet du départe-  
ment pour les archives de la préfecture et au Maire de la Commune de  
FONTCOUVERTE et aux propriétaires intéressés

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution

PARIS, le 19 juin 1942

Par autorisation

Le Secrétaire Général des Beaux Arts

L. HAUTECOEUR

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE  
ET  
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

---

(DIRECTION DU PATRIMOINE)

---

LISTE  
DES IMMEUBLES PROTÉGÉS  
AU TITRE DES LÉGISLATIONS  
SUR  
LES MONUMENTS HISTORIQUES  
ET SUR LES SITES  
DANS LE DÉPARTEMENT DE L'AUDE

(ARRÊTÉE AU 15 FÉVRIER 1981)

---

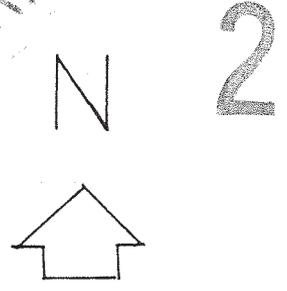
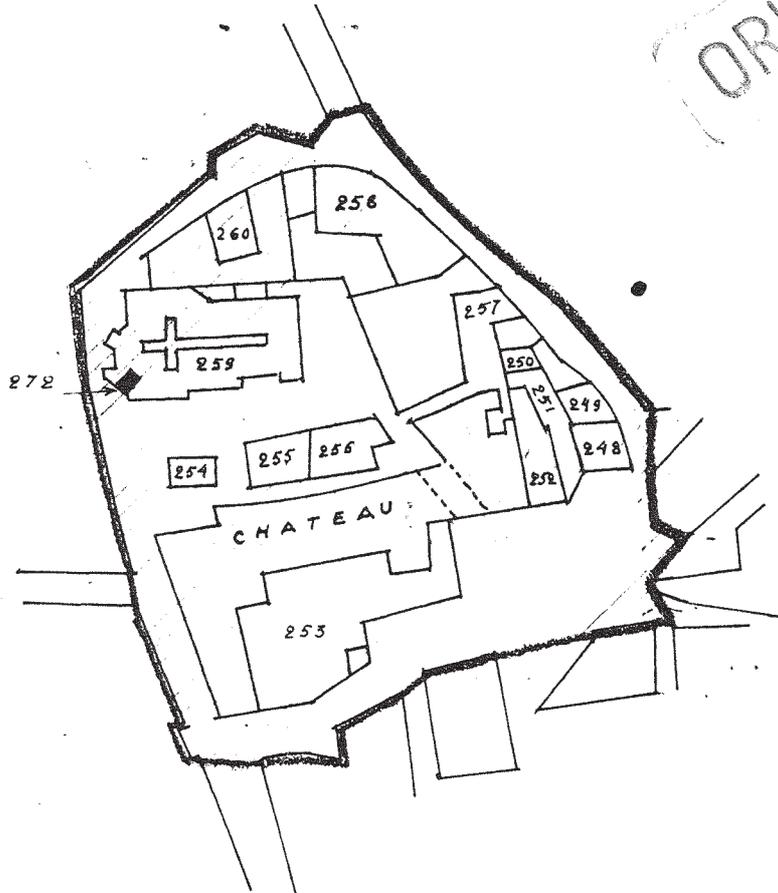
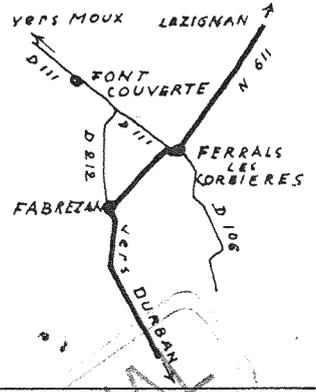
**Fontcouverte.** — Église et château avec leurs abords, délimités par la rue circulaire et comprenant le sol des voies de communication, les couverts, les immeubles nus ainsi que les façades, élévations et toitures des immeubles bâtis situés sur les parcelles n<sup>os</sup> 248 à 260 et 272 du cadastre (*S. Ins.* : 19 juin 1942).

SITES

FONTCOUVERTE

CANTON: LEZIGNAN CORBIERES  
ARROND<sup>t</sup>: CARCASSONNE

L'EGLISE ET LE CHATEAU  
AVEC LEURS ABORDS



PARTIE INSCRITE

Sont inscrits sur l'Inventaire des Sites dont la conservation présente un intérêt général, l'Eglise et le Château de FONTCOUVERTE (Aude) avec leurs abords délimités par la rue circulaire et comprenant le sol des voies de communications, les couverts, les immeubles nus ainsi que les façades, élévations et toitures des immeubles bâtis, situés sur les parcelles cadastrales N° 248 à 260 et 272 appartenant aux propriétaires suivants :

- |                                      |                    |
|--------------------------------------|--------------------|
| - La Commune                         | 254, 258, 259, 272 |
| - Soeurs de la présentation de Marie | 257                |
| - ANDRIEU Jean                       | 260                |
| - CALMET Marceau                     | 252                |
| - CANAL Hubert                       | 251, 253           |
| - CREVEFOSSE Jean                    | 248                |
| - HUC, Georges                       | 255, 256           |
| - TANDON Emile                       | 249                |
| - VALOX Olivier                      | 250.               |